



L'INSERTION DES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AGRONOMIQUE, VETERINAIRE ET PAYSAGER - Enquête 2013 -

Chaque hiver, les établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager interrogent par questionnaire leurs anciens diplômés pour connaître leur devenir. Ce document synthétise les principaux résultats de ces enquêtes pour chaque cursus.

- La part des ingénieurs qui poursuivent des études, stable au sein des deux promotions sortantes, correspond environ à un sur dix ; ceux entrés sur le marché du travail accèdent moins souvent à l'emploi en février 2013 (70,1 % promotion 2012 ; 88,7 % promotion 2011) qu'en février 2012, excepté les femmes de la promotion 2011 ; enfin, la variété des conditions d'emplois rencontrées par ces jeunes diplômés reflète la diversité des secteurs dans lesquels ils évoluent.

- De manière générale, la primo insertion des paysagistes DPLG semble difficile. Néanmoins, ils sont nombreux à créer leur propre entreprise. Quand ils sont salariés, ils occupent le plus souvent une fonction de paysagistes concepteurs.

- Un peu plus enclins à prolonger leur formation (9,5 %) que les diplômés de la précédente promotion, la plupart des docteurs vétérinaires exercent une activité professionnelle au moment de l'enquête. Cependant leurs conditions d'emploi, très légèrement dégradées, varient en fonction de leur spécialité.

Contexte et méthodologie

Les 18 écoles publiques et privées de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager (ESAVP)¹ réalisent chaque année une enquête auprès de leurs diplômés afin de connaître leur devenir à court et moyen terme. En 2013, la population interrogée comprend les ingénieurs et les paysagistes diplômés par le gouvernement (DPLG) en 2011 et en 2012, ainsi que les docteurs vétérinaires de la promotion 2011 ayant obtenu leur thèse d'exercice au moment de l'enquête.

83,5 % des ingénieurs diplômés en 2012 et 74,3 % de ceux de la promotion 2011 ont répondu à l'enquête [tableau 1]. En 2012, cette enquête avait recueilli des taux de réponses proches : 82,1 % pour les diplômés 2011 et 74,7 % pour ceux de 2010².

Les ingénieurs diplômés par la voie de l'apprentissage (5,6 % de la promotion 2012 et 4,9 % de celle de 2011), par celle de la formation continue (3,2 % de la promotion 2012 et 2,3 % de celle de 2011) ou par la VAE (quelques individus) font également

partie du champ de l'étude. Leurs réponses ne sont pas distinguées de celles des jeunes issus de la formation initiale scolaire.

Près de sept diplômés sur dix des écoles vétérinaires ont répondu à l'enquête (69,1 %). Le taux de réponses à l'enquête menée en 2013 auprès des docteurs vétérinaires s'est amélioré de 17 points par rapport à celle de 2012 (52,2 %).

La population répondante des ingénieurs et celle des docteurs vétérinaires ont subi un redressement statistique selon le sexe, le cursus emprunté et, le cas échéant, la voie de formation afin de les rendre représentatives de celles des diplômés.

L'enquête menée auprès des diplômés de l'ENSP a collecté 58 réponses auprès de la promotion 2012 et 43 auprès de celle de 2011. Calculés sur ces effectifs très réduits, les indicateurs relatifs à cette population ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Tableau 1. Taux de réponse et description des effectifs répondants à l'enquête 2013

Promotions		Taux de réponses	Effectifs répondants	Dont femmes	Dont formation initiale	Dont apprentissage
Ingénieurs	2012	83,5 %	2 006	1 235	90,9 %	5,6 %
	2011	74,3 %	1 674	1 013	92,5 %	4,9 %
Paysagistes	2012	85,3 %	58	31	100 %	-
	2011	93,5 %	43	27	100 %	-
Vétérinaires	2011	69,1 %	284	209	100 %	-

La situation des ingénieurs à court terme (promotion 2012)

La situation à court terme des ingénieurs diplômés en 2012 s'est un peu dégradée comparée à celle des diplômés de 2011 et ce sont surtout les femmes qui en pâtissent : elles sont moins nombreuses à accéder à un emploi que leurs homologues de la promotion précédente et quand elles travaillent, leurs conditions sont moins avantageuses qu'un an plus tôt.

61,6 % des ingénieurs diplômés en 2012 exercent une activité professionnelle au moment de l'enquête en février 2013 [tableau 2]. Cette proportion est un peu inférieure à celle observée l'année précédente (1,5 point). Ce sont exclusivement les femmes qui accusent cette baisse (-3,6 points) car la part des hommes en emploi au moment de l'enquête affiche une hausse de 1,7 point.

Les ingénieurs diplômés en 2012 en poursuite d'études en février 2013 sont 11,7 %, cette proportion est stable (+0,3 point) chez les hommes (-0,4 point) comme chez les femmes (+0,7 point). Si la part d'inscription en thèse est relativement proche de celle observée avec la promotion précédente, celle des autres diplômes évolue. Les ingénieurs diplômés qui poursuivent des études sont 35,5 % à préparer une thèse dont 4,1 % en convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE). Ils étaient 37,4 % au sein de la promotion précédente. Un ingénieur sur cinq en poursuite d'études prépare un master, cette part progresse de 4 points par rapport à l'année précédente. Un sur quatre est inscrit en Mastère Spécialisé alors qu'ils étaient trois sur dix l'an passé. Les masters of science et MBA semblent attirer un peu plus les jeunes ingénieurs avec 7,4 % des poursuites d'études contre 2,9 % en 2012. Enfin, les autres études poursuivies (11,3 %) comprennent des formations universitaires (diplôme national d'œnologie, notamment, ou les études de médecine).

Le taux net d'emploi (TNE)⁶ qui comptabilise les ingénieurs en emploi parmi l'ensemble de ceux entrés dans la vie active est de 70,1 % (76 % chez les hommes et 66,3 % chez les femmes). Un an plus tôt, il s'élevait à 72,7 %. Si le TNE des hommes reste stable entre 2012 et 2013 celui des femmes diminue de 4,1 points.

La qualité des emplois occupés est également moins favorable aux derniers diplômés. En effet, parmi les ingénieurs salariés, 54,7 % bénéficient d'un contrat à

durée indéterminée (CDI), ils étaient 57,6 % l'an passé soit une baisse de 2,9 points. Avec 47,3 % de CDI en 2013, cette part est réduite de 3,4 points chez les femmes salariées. La proportion d'hommes en CDI recule également de 2,2 points mais ils en bénéficient bien plus souvent (64,9 % pour la promotion 2011 et 67,1 % pour celle de 2010).

Le niveau des rémunérations s'affaiblit un peu également. Les ingénieurs diplômés en 2012 qui occupent un emploi à temps plein en France perçoivent en moyenne une rémunération brute annuelle de 29 274 euros contre 29 477 euros un an plus tôt soit une perte de 203 euros. Cette baisse est ressentie davantage par les femmes dont la rémunération diminue de 312 euros que par les hommes (-28 euros).

Comme l'an passé, les évolutions constatées sont surtout en défaveur des femmes ce qui accentue encore un peu plus les écarts entre les hommes et les femmes à court terme. C'est surtout au niveau de l'accès à l'emploi que l'écart se creuse. Près de dix points sépare le TNE des femmes de celui des hommes alors que l'écart était inférieur à six points l'an passé. La proportion de femmes salariées en CDI est plus faible de 17,6 points par rapport à celle des hommes (16,4 points en 2012) et la rémunération de ces derniers est supérieure de 8,6 % à celle des femmes (7,7 % en 2012).

Les anciens apprentis constituent une population trop peu nombreuse pour pouvoir être comparés à l'ensemble des ingénieurs. On peut toutefois constater qu'au moment de l'enquête près d'un apprenti sur dix poursuit des études et que l'accès à l'emploi semble facilité chez cette population. Près de huit sur dix ont un emploi en février 2013, sept fois sur dix en CDI et sont rémunérés annuellement en moyenne à 31 170 euros.

Tableau 2. Principaux indicateurs de la situation en février 2013 des ingénieurs diplômés de l'ESA en 2012

	En poursuite d'études ⁴ (%)	En activité professionnelle ⁵ (%)	Taux net d'emploi (TNE) ⁶ (%)	En CDI ⁷ (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes ⁸ (€)
Hommes	10,4	67,1	76,0	64,9	30 790
Femmes	12,5	57,9	66,3	47,3	28 141
Ensemble	11,7	61,6	70,1	54,7	29 274
Apprentis	9,5	70,1	79,6	71,6	31 170

La situation des ingénieurs à moyen terme (Promotion 2011)

Les indicateurs d'insertion mesurés à moyen terme évoluent un peu différemment. L'accès à l'emploi est également plus difficile pour la promotion 2011 par rapport à la précédente mais cela est davantage ressenti par les hommes que par les femmes. En revanche, les conditions d'emploi évoluent peu, ne profitant qu'aux hommes.

La proportion des diplômés en 2011 qui exercent une activité professionnelle en février 2013 est de 78,9 %, elle recule de 1,6 point par rapport à la promotion 2010 interrogée en 2012 (80,5 %) [tableau 3]. Cette baisse affecte plus les hommes (-3,2 points) que les femmes (-0,5 point). Cette tendance observée chez ces dernières est d'ailleurs compensée par une hausse des poursuites d'études (+0,5 point) contrairement aux hommes.

La part des poursuites d'études des ingénieurs dix-huit mois après leur sortie de l'école reste stable (9,4 %) et la répartition des diplômés préparés n'évolue guère : plus de six ingénieurs en études sur dix préparent une thèse. Ces derniers sont toutefois proportionnellement moins nombreux à avoir conclu une CIFRE : c'est le cas d'une thèse sur six contre une sur quatre pour la promotion précédente.

Le TNE de la promotion 2011 s'élève à 88,7 %, il a fléchi de 1,1 point. Son évolution est plus favorable aux femmes (+0,9 point) qu'aux hommes (-3,7 points). Cela permet de réduire l'écart entre leur TNE respectifs à 2,5 points (7,1 points un an plus tôt), demeurant plus élevé pour les hommes (90,2 % contre 87,7 %).

La tendance est un peu différente concernant les conditions d'emplois. La part des CDI parmi les emplois salariés est plutôt stable à 73,6 % voire en légère hausse aussi bien chez les hommes (+1 point)

que chez les femmes (+0,5 point). Ces dernières en bénéficient toujours bien moins que les hommes (respectivement 69,1 % et 80 %). Enfin, la rémunération brute annuelle moyenne est en augmentation de 240 euros mais ce sont les hommes qui en profitent (+ 1 053 euros) car celle des femmes diminue (-242 euros). Cette évolution creuse particulièrement l'écart de rémunération passant de 4,6 points à 8,4 points en faveur des hommes.

Les apprentis, qui représentent à peine 5 % de la population répondante, semblent moins enclins à poursuivre des études à moyen terme mais leur insertion professionnelle semble plus facilitée.

Les difficultés pour entrer sur le marché du travail de la promotion 2011 avaient déjà été constatées lors de l'enquête 2012², davantage pour les femmes que pour les hommes. A dix-huit mois, l'insertion et les conditions d'emplois des femmes se rapprochent des celles des hommes sans toutefois les égaler. En outre, ce rattrapage a été possible car la situation des hommes diplômés en 2011 semble avoir bien moins progressé que celle de la promotion précédente. Il peut être intéressant d'appréhender plus particulièrement les parcours des ingénieurs diplômés en 2011 : cela est possible en ne prenant en compte uniquement les ingénieurs qui ont répondu aux deux enquêtes³.

Tableau 3. Principaux indicateurs de la situation en février 2013 des ingénieurs diplômés de l'ESA en 2011

	En poursuite d'études ⁴ (%)	En activité professionnelle ⁵ (%)	Taux net d'emploi (TNE) ⁶ (%)	En CDI ⁷ (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes ⁸ (€)
Hommes	7,6	82,1	90,2	80,0	32 945
Femmes	10,6	76,5	87,7	69,1	30 173
Ensemble	9,4	78,9	88,7	73,6	31 321
Apprentis	6,3	82,9	90,8	83,9	33 231

Les secteurs d'activités des ingénieurs (promotion 2012)

Les emplois des ingénieurs se situent dans des secteurs d'activités variés au sein desquels ils exercent différentes fonctions. Femmes et hommes s'y répartissent différemment. Les caractéristiques des emplois observées de façon générale varient en fonction du secteur d'activités dans lequel les ingénieurs s'insèrent.

Le secteur le plus représenté est celui des services. Avec 58 % des effectifs, il recouvre une variété d'entreprises et de structures [tableau 4]. Les services divers aux entreprises (dont les banques, les assurances, les sociétés de conseil ou encore les bureaux d'études) accueillent 12,7 % des ingénieurs presque autant d'hommes que de femmes. Un peu

plus d'un ingénieur sur dix, majoritairement des femmes, travaillent dans une organisation professionnelle agricole (OPA) où ils exercent le plus souvent une activité de conseil. Les entreprises de commerce et de distribution regroupent 8,5 % des ingénieurs qui ont pour la plupart une activité de marketing ou commerciale. Plus d'un ingénieur sur

douze travaillent dans des structures spécialisées en *aménagement, environnement et paysage*; six fois sur dix ce sont des femmes. Enfin les administrations et l'enseignement regroupent chacun plus d'un ingénieur sur treize. Le secteur de l'enseignement est particulièrement féminisé (71,7 %).

Le secteur de l'industrie compte plus d'un tiers des jeunes ingénieurs en emploi. Les *industries agroalimentaires* se distinguent par une population féminisée, plus de six ingénieurs sur dix qui y travaillent sont des femmes. Elles exercent plutôt des fonctions de recherche et développement tandis que les hommes sont plutôt positionnés sur la production. Les *autres industries (dont l'agro chimie) et les activités de fabrication* qui regroupent 9 % des effectifs est un secteur plutôt masculin où les fonctions exercées relèvent essentiellement de la recherche et du développement ou encore du marketing et commerce particulièrement dans l'agrofourmiture et l'agrochimie.

Enfin, un ingénieur sur douze travaille dans le secteur de la *production agricole* et ce sont plutôt des hommes. Dans l'ensemble de la population, la part des salariés en CDI est de 54,7 %, cette moyenne globale masque

des disparités selon les secteurs d'activités dans lesquels les jeunes s'insèrent. Ainsi, elle atteint 70,7 % dans le *commerce et la distribution* ou encore 77,9 % dans les *services divers aux entreprises* mais est réduite à 37,9 % dans *l'enseignement et la recherche* ou encore à 41,2 % dans le secteur de *l'aménagement, l'environnement et le paysage*.

En moyenne, la part des cadres parmi les salariés s'élève à 63,2 %. Les emplois exercés au sein de secteur publics sont le plus souvent des emplois de cadres. C'est le cas pour plus de huit ingénieurs sur dix travaillant dans *l'administration ou l'enseignement et la recherche publique*. Tandis qu'au sein de secteur où les entreprises privées sont majoritaires les emplois de cadres sont moins fréquents, comme dans le *commerce et la distribution* (47,3 %) ou encore dans *l'industrie agroalimentaire* (54 %).

Le niveau des rémunérations brutes annuelles par secteur peut connaître également une variation notable par rapport à la moyenne globale (29 274 euros). Les salariés peuvent percevoir environ 10 % de plus que cette moyenne dans les secteurs les mieux rémunérateurs et les autres jusqu'à 20 % de moins.

Tableau 4. Secteurs d'activités dans lesquels les ingénieurs diplômés de l'ESA en 2012 travaillent en février 2013

Secteurs d'activités	Répartition (%)	Part de femmes (%)	Part en CDI ⁷ (%)	Part des cadres (%)	Rémunération brute moyenne annuelle, avec primes ⁸ (€)
Industrie agroalimentaire (dont restauration collective)	24,8	61,6	47,1	54,0	30 697
Services divers aux entreprises	12,7	52,2	77,9	62,9	31 944
Organisation professionnelle agricole (OPA)	10,7	66,6	46,1	57,2	25 359
Autres industries (dont agro chimie) et act. de fabrication	9,0	42,7	62,4	78,5	32 699
Aménagement/ Environnement/ Paysage	8,8	59,8	41,2	69,0	27 901
Commerce/Distribution	8,5	57,1	70,7	47,3	28 322
Productions agricoles	8,3	42,5	63,8	55,4	28 232
Enseignement, recherche	7,7	71,7	37,9	85,5	23 378
Administrations (Etat, coll. terr., hosp.)	7,3	55,7	52,2	83,8	29 911
Autres secteurs (org. internationaux, loisirs, cult., autres)	2,3	57,0	36,0	22,4	28 983
Ensemble	100,0	57,4	54,7	63,2	29 274

Lecture : 24,8% des ingénieurs diplômés en 2012 qui exercent une activité professionnelle en février 2013 travaillent dans le secteur d'activité de l'industrie agroalimentaire (dont la restauration collective). Parmi eux, 61,6 % sont des femmes, 47,1 % bénéficient d'un CDI et 54 % du statut de cadre. Ils perçoivent en moyenne une rémunération brute annuelle de 30 697€.

Les paysagistes DPLG

Les paysagistes DPLG semblent présenter quelques difficultés dans leur primo insertion. Un an et demi après la sortie de l'école, plus d'un sur deux a créé sa propre entreprise.

Les difficultés rencontrées par les paysagistes DPLG à leur entrée sur le marché du travail paraissent s'atténuer avec le temps [tableau 5]. Ainsi, le TNE mesuré en février 2013 est nettement plus élevé pour les diplômés 2011 (78%) que celui de ceux de la promotion 2012 (52,1 %).

La spécificité des paysagistes DPLG est leur propension à créer leur propre entreprise. Ainsi, parmi la promotion

2012, 26,9 % sont indépendants et cette proportion est plus que doublée parmi celle de 2011 (54,8 %).

La grande majorité exerce dans le secteur de *l'aménagement, l'environnement et le paysage* en bureaux d'études ou cabinet d'architecture du paysage où ils sont le plus souvent chefs d'entreprise ou paysagistes concepteurs. Quelques-uns travaillent aussi dans l'enseignement.

Tableau 5. Principaux indicateurs de la situation des paysagistes DPLG en 2011 et en 2012 en février 2013

Promotions	En poursuite d'études ⁴ (%)	En activité professionnelle ⁵ (%)	Taux net d'emploi (TNE) ⁶ (%)	En CDI ⁷ (%)	Indépendants (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes ⁸ (€)
2012	5,2	44,8	52,1	52,7	26,9	20 694
2011	2,3	74,4	78,0	64,3	54,8	23 448

Les docteurs vétérinaires

La situation des vétérinaires

Les docteurs vétérinaires de la promotion 2011, en particulier les hommes, s'engagent plus souvent dans une spécialisation, ou une autre formation, que ceux de la promotion 2010. Leur insertion professionnelle s'effectue sans difficulté notable, même si celle des femmes et celle des hommes présentent quelques différences.

Les docteurs vétérinaires de la promotion 2011 sont ceux qui ont suivi leur 5^{ème} année en 2011 et qui ont obtenu le diplôme d'Etat de Docteur vétérinaire au moment de l'enquête. Près de trois quarts sont des femmes. Parmi eux, au 1^{er} février 2013, près de 10 % poursuivent des études, elles correspondent le plus souvent à une spécialisation (internat, résidanat) ou à la préparation d'une thèse d'université. Au moment de l'enquête, ils sont 84 % à exercer une activité professionnelle.

Le taux net d'emploi des vétérinaires s'élève à 95,2 % [tableau 6]. Il est relativement stable par rapport à celui de la promotion précédente (97 %). Les caractéristiques des emplois des hommes et femmes se distinguent.

Parmi les salariés, 72,9 % vétérinaires sont en CDI, ils étaient 79,6 % un an plus tôt. Ce sont surtout les hommes qui accusent de cette baisse (-9,9 points). Même si la part des femmes en CDI recule également (- 6,2 points), elles restent toujours plus nombreuses que les hommes à bénéficier de ce type de contrat (74,6 % ; 66,4 %)

En revanche, les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes (25,9 % ; 16 %) même si cela tend à diminuer par rapport à l'année passée

(35,3 % ; 15,7 %). En outre, plus de la moitié d'entre elles n'ont pas choisi cette situation.

De manière générale, 13,8 % de ces jeunes diplômés se déclarent travailleur indépendant, ce qui est plus courant chez les hommes (21 %) que chez les femmes (11,5 %).

La rémunération brute annuelle moyenne de ceux qui travaillent en France à temps plein est de 32 600 euros, c'est un peu moins que pour la promotion précédente (32 748 euros). Alors qu'un an plus tôt, celle des hommes et des femmes atteignaient des niveaux proches avec un différentiel de 128 euros, cette année l'écart entre eux se creuse fortement (3 729 euros) en faveur des hommes.

Quel que soit le type de structure dans lesquelles s'insèrent les docteurs vétérinaires, elles sont le plus souvent de petite taille : 68 % d'entre eux pratiquent dans un établissement de moins de 10 salariés, c'est toutefois un peu moins qu'en 2012 où ils étaient 77,1 %. Ces structures sont le plus souvent situées en France, cette année un peu plus en Ile de France (16,9 % pour 14,6 % l'an dernier). Les autres régions regroupent 79,8 % des vétérinaires et l'étranger 3,3 %.

Tableau 6. Principaux indicateurs de la situation de la promotion 2011 des docteurs vétérinaires en février 2013

	En poursuite d'études ⁴ (%)	En activité professionnelle ⁵ (%)	Taux net d'emploi (TNE) ⁶ (%)	En CDI ⁷ (%)	Indépendants (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes ⁸ (€)
Hommes	20,3	76,9	96,5	66,4	21,0	35 271
Femmes	5,6	88,4	94,8	74,6	11,5	31 542
Ensemble	9,5	85,4	95,2	72,9	13,8	32 600

Les fonctions et les secteurs d'activités des vétérinaires

La moitié des docteurs vétérinaires se déclare spécialisé auprès d'animaux de compagnie. Ils bénéficient moins fréquemment que les autres d'un CDI et d'une rémunération inférieure. Les vétérinaires mixtes (22,1%) et ceux spécialisés en animaux de production (14%) décrivent de meilleures conditions d'emplois.

Un docteur vétérinaire sur deux soigne des animaux de compagnie, le plus souvent au sein de cabinets/cliniques spécialisés mais également en structures mixtes.

14 % des vétérinaires sont spécialisés dans le soin auprès des animaux de production. Cette fonction est essentiellement exercée dans des structures mixtes.

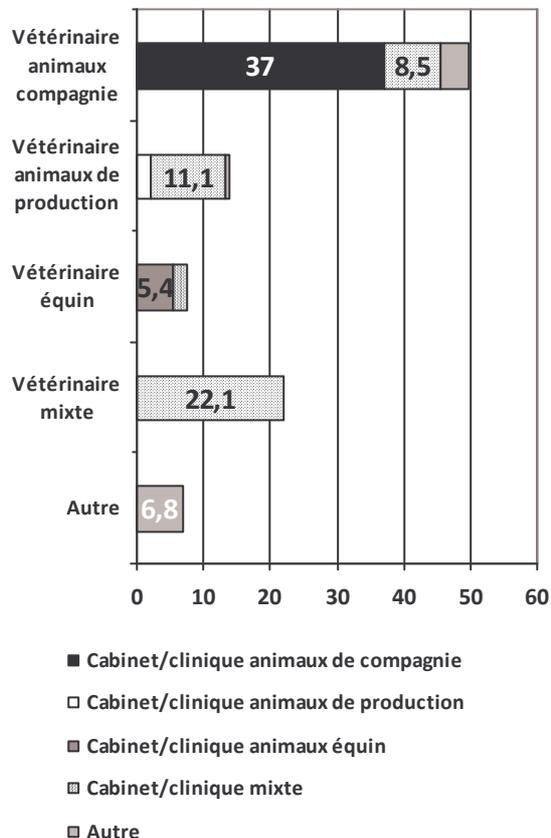
Un docteur vétérinaire sur treize est spécialisé dans le soin aux animaux de la famille équine. Cette fonction est pratiquée essentiellement dans des cabinets/cliniques spécialisés.

22,1 % sont des vétérinaires mixtes exerçant presque toujours en structures accueillant animaux de compagnie et de production.

Enfin, près de 7 % sont dans une toute autre fonction (vétérinaire auprès d'animaux sauvages, inspecteur, enseignant...) dans des secteurs variés (l'administration, l'enseignement et la recherche, l'industrie pharmaceutique ou encore au sein d'organismes internationaux...) [figure 1].

Les vétérinaires mixtes et ceux spécialisés en animaux de production bénéficient de conditions d'emploi plus favorables par rapport à ceux qui soignent les animaux de compagnie. En effet, les vétérinaires mixtes et spécialisés en animaux de production sont respectivement 74,1 % et 87,6 % en CDI quand ceux qui exercent auprès des animaux de compagnie sont 71,7 %. Les vétérinaires mixtes sont rémunérés en moyenne 34 503 euros par an et ceux qui soignent les animaux de production 36 606 euros alors que ceux qui s'occupent des animaux de compagnie ne perçoivent pas tout à fait 29 000 euros.

Figure 1 : Secteurs d'activités des docteurs vétérinaires de la promotion 2011 selon la fonction exercée au 1^{er} février 2013 (%)



Lecture : 37 % des docteurs vétérinaires en activité professionnelle sont vétérinaires pour animaux de compagnie en cabinet/clinique animaux de compagnie.

AgroSup Dijon – Eduter
BFES / DGER / MAAF
Juillet 2013

¹ Agrocampus Ouest, AgroParisTech, Agrosup Dijon, Bordeaux Sciences Agro, El Purpan, ENGEES, ENSP, ENVA, ENVV, ESA Angers, ESB, ESITPA, Institut Polytechnique Lasalle Beauvais, ISA Lille, ISARA, Montpellier SupAgro, Oniris, VetAgro Sup
Seule l'École Nationale de Formation Agronomique de Toulouse-Auzeville ne réalise pas d'enquête d'insertion professionnelle : sa mission principale est d'assurer la formation initiale et continue de tous les enseignants de l'enseignement technique agricole.

² Voir la synthèse « L'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur agronomique et paysager – Enquête 2012 » sur www.chlorofil.fr, rubrique Insertion professionnelle

³ Voir la synthèse « Le suivi de l'insertion des ingénieurs agronomes – Promotion 2011 » sur www.chlorofil.fr, rubrique Insertion professionnelle

⁴ Dont les thèses

⁵ Dont volontaires et élèves-fonctionnaires

⁶ TNE = en activité professionnelle / (en activité professionnelle + en recherche d'emploi)

Les ingénieurs en thèse CIFRE sont considérés en activité professionnelle mais pas les volontaires. Les élèves-fonctionnaires ne sont pas pris en compte.

⁷ Parmi les salariés (donc hors indépendants) et hors volontaires

⁸ Toutes les rémunérations perçues en France, à temps plein